

AIDES REGIONALES A L'INTERNATIONAL - 1

APPUI DES PME A L'EXPORT

OBJECTIFS	BENEFICIAIRES	DISPOSITIFS	FINANCEMENT
<p>✓ Proposer une offre adaptée à la stratégie des PME primo-exportatrices</p> <p>✓ Favoriser un environnement propice à l'essor des exportateurs haut-normands</p> <p>La Région s'appuie sur le réseau CCI International Normandie, coordonné par la CRCI. <u>Contact</u> : CRCI - 02 35 88 44 42</p>	<p>Primo-exportateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PME à caractère industriel, de services ou de négoce (si plus-value régionale) ; CA export < ou = 10 % - Entreprises de l'artisanat 	<p>NEO (nouvel exportateur opérationnel) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic individuel, - ébauche d'une stratégie - 1^e mission export <p>STRATEX : Stratégie de développement à l'export sur 3 ans, comprenant 6 opérations (conseil et prospection)</p>	<p>NEO : 50 % des dépenses éligibles, plafonné à 3 500 € pour une mission individuelle et 6 000 € pour une 1^e participation à un salon</p> <p>STRATEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide au conseil : 50 % du coût HT de la prestation, à hauteur de 1000 € / jour, plafonné à 30 000 € - prospection : 50 % des dépenses éligibles, plafonné à 3 500 € pour une mission individuelle et 6 000 € pour une 1^e participation à un salon
	<p>Exportateurs confirmés</p>	<p>Programme annuel régional de conquête collective : Une dizaine d'actions soutenues chaque année par la Région (journées pays de CCI International, filières d'excellence ou en émergence)</p>	<p>50 % des dépenses éligibles, plafonné à 3 500 € pour une mission et 6 000 € pour une 1^e participation à un salon</p>

AIDES D'ETAT A L'INTERNATIONAL - 2

Renforcement des compétences

AIDES FISCALES

<i>OBJECTIFS</i>	<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DISPOSITIFS</i>	<i>AIDES</i>
Permettre à une entreprise de confier à un jeune, entre 18 et 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger de 6 à 24 mois	Toute entreprise française ayant un projet de développement export	VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE VIE	50 % du coût du VIE jusqu'à 30 000 € Demande préalable d'agrément à adresser à UBIFRANCE
Permettre le recrutement d'un cadre export	TPE-PME de moins de 2 ans d'activité, des secteurs de l'industrie et des services à l'industrie, du bâtiment, du transport et de la logistique	FONDS REGIONAL D'INCITATION AU RECRUTEMENT DE CADRE FRIRC	Sur la base de 2 années de salaire chargé : - 10 % pour les entreprises de 50 salariés et plus (25 % en zone AFR) ; - 20 % pour les PME de moins de 50 salariés (35 % en zone AFR). L'aide est plafonnée à 30 000 €.
Réduire le coût des dépenses de prospection commerciale à l'étranger Le recrutement d'un salarié dont l'activité est dédiée à l'exportation constitue le fait générateur.	PME-PMI de moins de 250 salariés CA < à 50 millions €	CREDIT D'IMPOT EXPORT	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déduction fiscale de 50 % des dépenses de prospection réalisées par l'entreprise à l'export (y compris rémunérations des VIE) ✓ Plafonnée à 40 000 € sur 24 mois (80 000 € pour les groupements) ✓ Le bénéfice du crédit d'impôt n'est accordé qu'une seule fois
Encourager les entreprises et leurs responsables à se mobiliser en faveur des exportations	Salarié en charge de l'export fiscalement résident en France et passant plus de 120 jours à l'étranger au cours de 12 mois consécutifs	EXONERATION DE L'IMPOT SUR LE REVENU	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exonération sur la part du salaire correspondant au temps passé à l'étranger.

AIDES D 'ETAT A L'INTERNATIONAL - 3

AUTRES AIDES PUBLIQUES

OBJECTIFS	BENEFICIAIRES	DISPOSITIFS	AIDES
Favoriser le développement des missions export des entreprises en adaptant la réglementation sociale aux contraintes de telles missions	Toutes entreprises	CONTRAT EMPLOI EXPORT	✓ c'est un CDI dont le terme est lié à la fin de la mission export Condition : accord collectif de branche ou d'entreprise comportant des garanties pour les salariés concernés.
Accompagner plus d'entreprises françaises à l'international dans le cadre d'actions collectives de promotion répondant à des critères de qualité et d'intérêt économique pour nos entreprises	L'opérateur public ou privé reçoit un soutien dont il fait bénéficier les entreprises participantes (au minimum 5)	LABELLISATION	✓ limitée à l'origine aux pavillons français sur les salons professionnels, la labellisation a été étendue, depuis le début 2006, à l'ensemble des actions de promotion collective à l'étranger ✓ montant maximum : 3 000 € par entreprise participante.
Inviter un client étranger en France pour le sensibiliser à la technologie, au savoir-faire et :ou aux produits de l'entreprise Mission pour convaincre un prospect déjà identifié	PME-PMI de moins de 250 salariés CA < 50 millions €	SIDEX	✓ Subvention de 7 500 € maximum dans la limite de 30 % des dépenses effectives acceptées et engagées Possibilité de 2 projets maximum par an.
Mettre à disposition des PME l'expérience et les réseaux à l'international de 35 groupes d'envergure mondiale.	PME-PMI Ayant déjà une démarche à l'export	PARTENARIAT FRANCE	✓ Appui logistique (bureaux, locaux à l'étranger) ✓ Carnet d'adresses ✓ Conseils et information sur le marché

AIDES D'ETAT A L'INTERNATIONAL - 4

Toutes ces procédures sont gérées par COFACE pour le compte de l'État

COFACE

<i>OBJECTIFS</i>	<i>BENEFICIAIRES</i>	<i>DISPOSITIFS</i>	<i>AIDES</i>
Prospecter en allégeant sa charge financière	PME PMI dont le CA < 150 millions d'€	ASSURANCE PROSPECTION	La quotité garantie porte sur 65 % des dépenses réalisées, et 80 % pour les 5 pays cibles (Chine, Inde, Japon, Russie, Etats Unis).
Obtenir des cautions et un crédit de préfinancement	PME/PMI	ASSURANCE DES CAUTIONS ET CREDIT DE PREFINANCEMENT RISQUE EXPORTATEUR	Prendre une partie des risques de votre banquier jusqu'à 80 % pour faciliter l'obtention de cautions et de crédits de préfinancements d'une opération d'exportation.
Protéger ses transactions export	PME/PMI	ASSURANCE CREDIT MOYEN TERME	Garantie du risque d'interruption de marché et/ou de non paiement pour toute durée de crédit supérieure à 5 ans et jusqu'à 95 %.
Couvrir son risque de change	PME/PMI	ASSURANCE CHANGE	Protection contre la baisse de la devise du contrat
Protéger ses investissements à l'étranger	PME/PMI	ASSURANCE DES INVESTISSEMENTS A L'ETRANGER	Couverture jusqu'à 95 % contre les risques politiques d'atteinte à la propriété et de non recouvrement de tout investissement supérieur à 15 millions d'euros entre 5 et 15 ans.